

Contribution d'un particulier

Bilan du projet Linky sur la période 2016-2021 et au futur cadre de régulation incitative

Date de la contribution : 18/12/2021

Introduction

Un mois pour répondre à des questions libellées en termes techniques me semblent très court.
Le fait que les seules sources citées soient celles d'Enédis laisse douter de l'objectivité de ce rapport.

2. UN PROJET QUI A ATTEINT SES OBJECTIFS DE COUTS ET DE DELAIS

Question 1 : Avez-vous des remarques sur le bilan de la phase de déploiement en masse du projet Linky ?

La question réduit au seul plan financier la phase de déploiement et certains points me semblent incomplets :

- source des données : Enédis uniquement ?
- La CRE acte sans commentaire une erreur d'évaluation d'Enédis de 1,3 millions de compteur et ne mets jamais en doute les autres évaluations d'Enédis...Etonnant !

Aucun commentaire de la CRE sur le respect des objectifs du programme Linky dans le cadre de la transition énergétique, pourtant c'était un argument d'Enédis.

3. DES GAINS GLOBALEMENT AU NIVEAU DES ATTENTES

Question 2 : Partagez-vous l'analyse de la CRE sur les gains réalisés grâce au projet Linky ?

Non

Commentaire :

Les gains évoqués sont encore virtuels et selon la cour des comptes le bilan financier d'Enédis sera positif mais négatif pour les usagers auront à payer (et payent déjà) le programme linky.
N'est pas évoqué les incidences financières du projet Linky sur les factures des abonnés : changements de puissance, augmentation des factures...Aucune statistique à ce sujet...
Le nombre de réclamations est encore uniquement basé sur les chiffres donnés par Enédis, ne sont pas incluses les plaintes auprès des tribunaux, syndicats d'électricités ou remontées aux médias et il représente quand même un certain nombre !
Il n'est pas spécifié si les plaintes vis à vis des sous-traitants sont comptabilisées dans ces 0,7%
Les victimes de poses forcées n'ont pas toujours posé une réclamation auprès d'Enédis ni les personnes harcelées au téléphone.

3.3.2 Les coûts de relève résiduelle

Question 3 : Pensez-vous qu'il faille faire porter les coûts de la relève résiduelle aux seuls consommateurs générant ces coûts ?

Non

Commentaire :

Incohérent avec le fait que tous les usagers avec ou sans Linky paient la facture des compteurs et que pour la relève résiduelle, il y aurait deux poids, deux mesures.
N'est pas comptabilisé non plus le fait que les compteurs non posés ont réduit la facture du déploiement.

Question 4 : Êtes-vous favorable à une approche en deux étapes ?

Contribution d'un particulier

Ni favorable, ni défavorable

Commentaire :

voir réponse précédente

Question 5 : Que pensez-vous des montants proposés ?

Prix envisagé par la CRE exorbitant, on ne sait pas comment il a été calculé.

4.2.1 Renforcer la performance de la chaîne communicante

Question 6 : Êtes-vous favorable à la liste des indicateurs proposés par la CRE ?

Défavorable

Commentaire :

Il en manque :

Aucun indicateur sur l'augmentation prévisible de la consommation d'électricité nationale incluant la consommation des concentrateurs des centres de big-data et des compteurs pour communiquer...

Le mode de calcul avantage Enedis : La plupart des indicateurs ne sont établis que pour les compteurs qui communiquent .

Déjà 0,7 % de compteurs qui ne communiquent pas alors qu'ils sont en début de vie mériterait qu'on utilise des indicateurs basés sur la totalité des compteurs Linky.

Question 7 : Avez-vous une proposition d'indicateur pour suivre la qualité de la transmission des courbes de charge ?

Non

4.2.2 Faciliter la concrétisation des gains à l'échelle de la collectivité

Question 8 : Êtes-vous favorable à l'introduction d'un indicateur sur le délai de mise en place des calendriers fournisseurs par Enedis ?

Ni favorable, ni défavorable

Commentaire :

mais défavorable à la libéralisation des prix de l'électricité qui une fois de plus impactera la facture des abonnés...

Question 9 : Voyez-vous d'autres indicateurs à ajouter pour favoriser l'utilisation des fonctionnalités avancées des compteurs ?

Non

4.2.3 Verser des indemnités directement au consommateur pour adresser les difficultés rencontrées par les consommateurs

Question 10 : Êtes-vous favorable à l'introduction d'indemnités versées aux clients par Enedis ?

Ni favorable, ni défavorable

Question 11 : S'agissant du seuil de déclenchement, quelle est selon vous la durée de non communication et le nombre

Contribution d'un particulier

de jours de retard pour les prestations et la fourniture de données, qui vous paraissent engendrer un préjudice important justifiant le versement d'une telle indemnité ?

| Aucun avis